

SEANCE DU 31 MAI 2012

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	12
- votants :	16

L'an deux mille douze, le trente et un mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Françoise PERON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2012.

Présents : Françoise PERON, Henri KEROUEDAN, Brigitte LE BRAS, Monique SALAÛN-LE BAUT, Nicolas LE MOAL, Bernard KERDONCUFF, Philippe KERDRAON, Jacques MEVEL, Françoise DAUTREME, Danièle QUEMENEUR, Pierre CAMBON, Marie Line MAHE

Absents : Thérèse DOURMAP, Yann CREISMEAS, Véronique FRAGNI, Monique DRILLET

absents sans procuration : Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN

Procurations :

Danièle QUEMENEUR pour Philippe KERDRAON (à partir de 19h)

Yann CREISMEAS pour Henri KEROUEDAN

Véronique FRAGNI pour Monique SALAÛN-LE BAUT

Thérèse DOURMAP pour Brigitte LE BRAS

Monique DRILLET pour Françoise DAUTREME

Secrétaire de séance : Pierre CAMBON

Ordre du jour :

- Marché Mairie Nouvelle : approbation des décisions de la CAO
- Marché Salle Polyvalente : approbation des décisions de la CAO
- Projet « Rénovation du local commercial 35 rue Ar Mor » : mission de Contrôle Technique
- Achat d'un véhicule
- Subventions 2012 aux associations
- Décision modificative au Budget Commune : rectifications d'imputations
- Décision modificative au Budget Lotissement : gestion de la TVA
- Admissions en non-valeur au Budget Eau
- Personnel Communal : ratio d'avancement à l'échelon spécial catégorie C
- Syndicat d'Electrification : approbation de la modification des Statuts en date du 22/03.12
- SIVURIC : approbation de la modification des Statuts en date du 19/04.12
- Convention intercommunale du multi accueil « Les Mésanges » : avenant à la convention
- Tarifs communaux Cimetière : modificatif concernant les plaques du jardin du souvenir
- Contrat de prestation de dératisation
- Etude « Zones Humides » : approbation de la cartographie
- Emergence : reconduction de la convention
- Sentier côtier 4^{ème} tranche : convention Commune / Etat
- Affaires maritimes : avis sur enquête publique cultures marines « rivière de Daoulas »
- Affaires diverses – information.

Françoise PERON ouvre la séance du Conseil Municipal, après avoir vérifié que le quorum est atteint. Le compte rendu des deux dernières séances sont à valider. Le compte-rendu de la séance du 8 mars 2012 est approuvé sans remarque particulière. Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2012, consacré au vote des Comptes Administratifs de l'exercice achevé, et au vote des Budgets 2012, est approuvé après deux corrections (erreur de chiffres au compte administratif Assainissement et erreur de comptage des votes pour la délibération sur les taux d'imposition).

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

→ Affaires foncières-urbanisme : espace réservé n°17 Place du Marché

→ Mariage hors des locaux de la Mairie

Un point est retiré de l'ordre du jour :

→ Affaires foncières : projet d'enquête publique de voirie route du Centre Nautique

La voie concernée appartenant au domaine privé de la Commune, il n'est pas nécessaire de faire une enquête publique préalablement à la vente d'une fraction de délaissé.

MARCHE MAIRIE NOUVELLE : **APPROBATION DES DECISIONS DE LA CAO POUR L'ATTRIBUTION DES** **LOTS n° 3 - 6A - 8 - 11 - 14**

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le 27 mars 2012, plusieurs lots ont été attribués, dans le cadre de la procédure de marchés publics pour les travaux de réhabilitation de la Maison des Filles du Saint-Esprit - création d'une mairie nouvelle.

Depuis lors, la Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie et a décidé d'attribuer, les 11 mai 2012 et 25 mai 2012, plusieurs autres lots.

Rappel de l'ensemble de la procédure suivie :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été présenté aux Elus par l'Equipe A3 ARGOUARC'H ARCHITECTES ASSOCIES, le 27 septembre 2011. Ceci a marqué la fin de la phase « étude » de ce dossier. Le 21 octobre 2011, l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (marché sur procédure adaptée) concernant les travaux de réhabilitation - construction du bâtiment. Le marché a été publié dans le Télégramme, l'Ouest-France, ainsi que sur la plateforme de marchés « bretagne-marchespublics.com ». La date limite de réception des offres a été fixée au 25 novembre 2011.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 novembre 2011 pour l'ouverture des plis. Elle s'est réunie à nouveau le 17 janvier 2012 afin d'analyser les offres. A l'issue de cette réunion, il a été décidé :

-de déclarer infructueux les lots 3 et 11 ;

-d'engager des négociations avec les entreprises ayant déposé des offres pour les autres lots.

La CAO s'est réunie à nouveau le 13 mars 2012. A cette occasion, il a été décidé :

-de déclarer infructueux le lot 6 et de le scinder en un lot 6A SERRURERIE et un lot 6B BARDAGE ;

-d'attribuer les lots sur lesquels la négociation est arrivée à son terme.

Lors de la réunion de la CAO du 13 avril 2012 :

-les négociations concernant le lot 8 MENUISERIES INTERIEURES et le lot 14 CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE sont arrivées à leur terme. La CAO a donc pu prendre une décision.

-les offres reçues pour le lot 3 COUVERTURE et le lot 11 PEINTURE NETTOYAGE, qui avaient été relancés, ont été ouvertes.

La CAO du 11 mai 2012 était consacrée à l'ouverture des plis pour le lot 6A SERRURERIE et le lot 6B BARDAGE, qui avaient été relancés.

Le 25 mai 2012, la CAO s'est réunie pour analyse des offres. A cette occasion :

-le lot 6A a pu être attribué ;

-le lot 6B a dû être à nouveau relancé ;

-le lot 3 a été attribué ;

-le lot 11 a été attribué.

Actuellement, tous les lots ont fait l'objet d'une décision d'attribution par la CAO, à l'exception du lot 6B BARDAGE.

Il y a donc lieu de voir le Conseil Municipal entériner les dernières décisions de la Commission d'Appel d'Offres, concernant les lots 3 – 6A – 8 – 11 – 14, synthétisées dans le tableau qui suit :

lots	Estimatif	Entreprises retenues	Offre de base + options HT	Lot attribué HT :
1 terrassement VRD démolition gros œuvre	280 000 €	CRENN	378 232,61 €	378 232,61 €
2 charpente métallique	14 000 €	LE LARGE	21 780,00 €	21 780,00 €
3 couverture	23 000 €	BIHANNIC	43 032,09 € 967,91 €	44 000,00 €
4 Menuiseries ext bois	15 000 €	RUNGOAT	14 844,61 €	14 844,61 €
5 menuiseries ext alu	48 000 €	BPS	52 238,20 €	52 238,20 €
6A serrurerie	38 000 €	LOBLIGEOIS	28 900,00 €	28 900,00 €
6B BARDAGE	16 000 €	<i>infructueux</i>		
7 doublages cloisonnements	62 000 €	LAPOUS	83 645,24 €	83 645,24 €
8 menuiseries intérieures	52 000 €	JOURT	74 056,04 €	74 056,04 €
9 plafonds suspendus	16 000 €	LE GALL Plafonds	12 056,03 €	12 056,03 €
10 carrelage revêtements de sols souples	45 000 €	SALAÜN	29 999,25 €	29 999,25 €
11 peinture nettoyage	19 000 €	Décors et Techniques	32 173,09 €	32 179,09 €
12 ascenseur	20 000 €	ALTILIFT	19 900,00 €	19 900,00 €
13 électricité	50 000 €	DOURMAP	41 951,45 € 2 356,28 € 4 501,06 €	48 808,79 €
14 Chauffage, ventilation plomberie	68 000 €	EPC	69 870,00 €	69 870,00 €
15 aménagements extérieurs	50 000 €	SIMON		77 290,30 €
Montant global des lots attribués	816 000,00 €			987 794,16 €

Après en avoir débattu, le Conseil, par 12 voix pour, 1 abstention (Monique DRILLET), 1 contre (Marie-Line MAHE), 5 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL et Bernard KERDONCUFF retardés par leurs activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) : approuve les dernières décisions de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution des lots 3 – 6A – 8 – 11 – 14.

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX « CREATION DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE » : APPROBATION DES DECISIONS DE LA CAO : CHOIX DES ENTREPRISES APRES PROCEDURE ADAPTEE (art 28 CMP)

Rappel de la procédure suivie :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été présenté aux Elus le 31 janvier 2012 par l'équipe du COLLECTIF D'ARCHITECTES. Ceci a marqué la fin de la phase « étude » du dossier. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 16 mars 2012 dans le Télégramme, l'Ouest-France et sur la plateforme « bretagne-marchespublics.com ». La date limite de réception des offres a été fixée au 13 avril 2012.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le jour même pour l'ouverture des plis.

Plusieurs offres conformes ont été reçues pour chaque lot, à l'exception du lot 6 BARDAGE pour lequel aucune offre n'a été reçue.

La réunion de la CAO consacrée à l'analyse des offres a eu lieu le 11 mai 2012. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de déclarer infructueux le lot 6 BARDAGE qui a donc été relancé. La CAO a donc décidé d'attribuer les lots dans les conditions suivantes :

lots	Estimatif	Entreprises retenues	Offre de base + options HT	Lot attribué HT :
1 Démolition	28 000 €	LIZIARD	13 100,00 €	13 100,00 €
2 Terrassement - VRD	79 000 €	LAGADEC	50 905,00 €	50 905,00 €
3 Gros-œuvre	451 000 €	MARIN	464 110,81 €	464 110,81 €
4 Charpente	19 000 €	EMG	26 868,00 €	26 868,00 €
5 Etanchéité - couverture	93 000 €	SMAC	116 081,80 €	116 081,80 €
6 bardage		<i>infructueux relance</i>		
7 Menuiseries extérieures	65 000 €	BRITALU	71 378,74 €	71 378,74 €
8 Serrurerie	61 000 €	BP METAL	76 753,50 €	76 753,50 €
9 Plâtrerie	65 000 €	KERDREUX GARLATTI	75 001,17 €	75 001,17 €
10 Plafonds suspendus	25 000 €	LE GALL	15 897,44 €	15 897,44 €
11 Menuiseries bois	155 000 €	JOURT	161 131,36 € 1 668,92 €	164 671,78 €
12 Revêtements de sols	50 000 €	KERDREUX GARLATTI	55 149,85€	55 149,85€
13 Electricité	65 000 €	BLEUNVEN MONOT	54 035,48 €	54 035,48 €
14 Plomberie – chauffage,	175 000 €	LE BOHEC	184 994,96 €	184 994,96 €
15 Peinture	45 000 €	LE BARON - BEAUDOUARD	37 371,28 €	37 371,28 €
16 Ascenseur	20 000 €	KONE	26 000,00 €	26 000,00 €
17 sonorisation	28 000 €	LUNISON	28 871,00 €	28 871,00 €
Montant global des lots attribués	1 424 000,00 €		1 470 190,81 €	1 470 190,81 €

Après en avoir débattu, le Conseil, par 13 voix pour, 1 abstention (Monique DRILLET), 5 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL et Bernard KERDONCUFF retardés par leurs activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) : approuve les dernières décisions de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'attribution des lots 1 - 2 - 3 -4 - 5 - 7 - 8 - 9 -10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17.

Bernard KERDONCUFF rejoint le Conseil Municipal à 19h00. Danièle QUEMENEUR quitte le Conseil et donne procuration à Philippe KERDRAON.

PROJET « RENOVATION DU LOCAL COMMERCIAL 35 RUE AR MOR » : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Dans le cadre du projet de réhabilitation du local commercial situé 35 rue Ar Mor, il y a lieu de choisir un bureau de contrôle pour assurer la mission de contrôle technique. Cette mission sera mise en œuvre seulement si la faisabilité est vérifiée au plan économique.

La consultation a été lancée le 13 mars 2012. Deux bureaux de contrôle ont répondu. La prestation proposée par la SOCOTEC est la moins onéreuse, tout en étant la mieux adaptée à la demande formulée. Il est donc proposé de retenir cette offre pour un montant de 1 800,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 14 voix pour, 1 abstention (Marie-Line MAHE), 4 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL retardé par ses activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), retient la proposition de la SOCOTEC pour la prestation de contrôle technique pour le projet de réhabilitation du local commercial 35 rue Ar Mor, pour un montant de 1 800,00 € HT.

PROJET « RENOVATION DU LOCAL COMMERCIAL 35 RUE AR MOR » : MISSION DE S.P.S.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du local commercial situé 35 rue Ar Mor, il y a lieu de choisir un bureau de contrôle pour assurer la mission de SPS sur le futur chantier. Cette mission sera mise en œuvre seulement si la faisabilité est vérifiée au plan économique.

La consultation a été lancée le 13 mars 2012. Deux bureaux de contrôle ont répondu. La prestation proposée par la SOCOTEC est la moins onéreuse, à qualité équivalente. Il est donc proposé de retenir cette offre pour un montant de 1 150,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 14 voix pour, 1 abstention (Marie-Line MAHE), 4 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL retardé par ses activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), retient la proposition de la SOCOTEC pour la prestation de SPS pour le projet de réhabilitation du local commercial 35 rue Ar Mor, pour un montant de 1 150,00 € HT.

BUDGET COMMUNE : ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION

Pour que les agents des Services Techniques puissent assurer leur mission dans de bonnes conditions, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule, en remplacement du C15 devenu inutilisable. Il est proposé d'acheter un Citroën JUMPY d'occasion (année 2008) pour un montant de 9 700,00 €. Cette acquisition avait été prévue au Budget Primitif 2012.

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL retardé par ses activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), décide l'acquisition d'un véhicule d'occasion Citroën JUMPY pour un montant de 9 700,00 €.

SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS

La Commission « Associations-Jeunesse-Loisirs » a examiné les demandes de subventions reçues par la Commune. Monique SALAÜN-LE BAUT, Adjointe en charge de ce dossier, présente les propositions de la Commission :

ASSOCIATION	MONTANT
ASSOCIATION ASAMBLES	700
AMICALE LAIQUE DAOULAS/LOGONNA	500
LOG'A RYTHMES	400
ASSOCIATION « LE P'TIT CINE »	350
CLUB CULTURE ET LOISIRS	250
ASSOCIATION DES RETRAITES	200
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE	4094
BIBLIOTHEQUE DE LOGONNA	850
ASSOCIATION SPORT BIEN-ETRE	380
FOOTBALL ASSOCIATIF DE LA RADE	1400
LES ARCHERS LOGONNAIS	650
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE DE LOGONNA	200
ASSOCIATION PECHE PLAISANCE DE L'ANSE DU BOURG	300
AMICALE DES OFFICIERS MARINIERS	110
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES	100
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	370
ASSOCIATION LUD'AUTISME	200
AMICALE DES COMMUNAUX	2000
AMICALE DES AIDES MENAGERES	150
CHORALE KAN AR VAG	50
AR FROUD BIRVIDIG	130
MUSIK AN ARVORIG	20
PATCHWORK PAYS DE DAOULAS	20
BUGALE AMAN	190
AAPP ASSO PECHE DAOULAS	125
JUDO CLUB CANTON DE DAOULAS	210
ELORN OLYMPIQUE LANDERNEAU	50
ELORN HANDBALL	70
CENTRE NAUTIQUE ROSTIVIEC	80
PAYS DE LANDERNEAU ATHLETISME	110
TENNIS CLUB DAOULAS	160
TEMPO	10
GUIPAVAS BMX	10
UNION RUGBYSTIQUE LANDERNEAU	50
TENNIS DE TABLE LOPERHETOIS	200
AMICALE LAIQUE HOPITAL CAMFROUT- HANDBALL	50
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE COAT MEZ	780
ASSOCIATION JARDIN D'EVEIL	70
AMICALE DES MAIRES DU CANTON	160
AMICALE POUR LE DON DU SANG – CANTON DE DAOULAS	50
ASSOCIATION AN AVEL MOR	100
ASSOCIATION DOURDON	100
SECOURS CATHOLIQUE	300
SECOURS POPULAIRE	300
SENIBOLO/AFRICOBENDY	600
	17199

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL retardé par ses activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), décide d'accorder les subventions proposées dans le tableau ci-dessus.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AMICALE DES AGENTS COMMUNAUX

La Commission « Associations-Jeunesse-Loisirs » propose qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 055,00 € soit accordée à l'Amicale des Agents Communaux qui a financé le coût du déplacement à Ouessant pour les agents et les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL retardé par ses activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), décide d'accorder la subvention proposée.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'A.U.P.B.

La Commission « Associations-Jeunesse-Loisirs » propose qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € soit accordée à l'Association des Usagers de Pors-Beac'h, dans le cadre du projet de participation au Vendée Globe mené par la navigatrice Anne LIARDET.

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL retardé par ses activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), décide d'accorder la subvention proposée.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNE : RECTIFICATIONS D'IMPUTATIONS

La décision modificative suivante est nécessaire sur le Budget Commune, pour rectifier certaines imputations budgétaires :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT : virement de crédits

Recettes	Recettes
OPERATION 11 Mairie Nouvelle : Cpte 1311 (subv transférable) – 88 000,00 €	OPERATION 11 Mairie Nouvelle : Cpte 1321 (subv non transfé) + 88 000,00 €
OPERATION 13 Aménagements Sécurité : Cpte 1313 (subv transférable) – 2 000,00 €	OPERATION 13 Aménagements Sécurité : Cpte 1323 (subv non transfé) + 2 000,00 €
OPERATION 24 Sentier Côtier : Cpte 1313 (subv transférable) - 11 000,00 €	OPERATION 24 Sentier Côtier : Cpte 1323 (subv non transfé.) + 11 000,00 €
TOTAL - 101 000 00 €	TOTAL +101 000, 00 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT : crédits supplémentaires

Dépenses	Recettes
OPERATION 24 Sentier Côtier : Cpte 1313 (subv transférable) +2 344,00 €	OPERATION 24 Sentier Côtier : Cpte 1323 (subv non transfé.) + 2 344, 00 €
TOTAL + 2 344 00 €	TOTAL + 2 344, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ces modifications d'imputations par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL retardé par ses activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN).

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET LOTISSEMENT : GESTION DE LA TVA

La gestion de la TVA dans les ventes de terrains du lotissement de Rumenguy nécessite la décision modificative suivante :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : crédits supplémentaires

Dépenses	Recettes
Chap 67 CHARGES EXCEPTIO. Cpte 673 (titres annulés) +71 630,00 €	Chap 70 VENTE DE PRODUITS Cpte 7015 (vente terrains) + 71 630, 00 €
TOTAL + 71 630 00 €	TOTAL + 71 630, 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette modification budgétaire par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL retardé par ses activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN).

PERSONNEL COMMUNAL : **RATIO D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL CATEGORIE C**

Le Maire explique que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 12 mars 2012 (*création de l'article 78-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée*) :

Dorénavant, les statuts particuliers peuvent prévoir pour certains grades des échelons spéciaux. L'accès à ces échelons est contingenté.

Aussi, pour tout avancement dans ces échelons spéciaux, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement d'échelon.

Ce taux, appelé « ratio promu – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (C.T.). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne les grades relevant de l'échelle 6 de rémunération de neuf statuts particuliers de la catégorie C, hors filière technique.

Il est donc proposé de fixer les ratios d'avancement à ces échelons spéciaux pour la collectivité comme suit :

GRADES CONCERNES	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%	A compter du 01/07.2012

Après en avoir débattu, le Conseil, par 15 voix pour, 4 absents sans procuration (Nicolas LE MOAL retardé par ses activités professionnelles, Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), décide de créer l'échelon spécial d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe selon le ratio précisé ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Nicolas LE MOAL rejoint le Conseil Municipal à 19h30.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION :

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS EN DATE DU 22/03.12

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale (S.I.E.) de Daoulas a voté une modification des ses Statuts, lors de son Comité Syndical du 22 mars 2012. Cette modification vise à prendre en compte la gestion par le S.D.E.F. des réseaux d'éclairage public dont les communes sont toujours propriétaires.

Conformément à l'art. L 5244-17 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres sont appelées à donner un avis sur cette modification de Statuts.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), approuve la modification des Statuts décidée par le Comité Syndical du Syndicat d'Electrification.

SIVURIC :

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS EN DATE DU 19/04.12

Brigitte LE BRAS explique au Conseil les raisons de la modification des Statuts du SIVURIC votée le 19 avril 2012 :

Lors du Conseil Municipal de la Ville de Landerneau, le 9 décembre 2011, l'adhésion au SIVURIC a été votée en vue du transfert de la compétence « portage de repas à domicile ». Pour valider cette adhésion, différentes modifications des Statuts du SIVU sont nécessaires. Elles doivent être approuvées par les conseils municipaux des communes membres. A cette fin, chacun prend connaissance des nouveaux Statuts.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), approuve la modification des Statuts décidée par le SIVURIC.

CONVENTION INTERCOMMUNALE DU MULTI ACCUEIL « LES MESANGES » : **AVENANT A LA CONVENTION**

Dans le cadre de la politique « Petite Enfance » du Pays de Daoulas, il y a lieu d'actualiser la convention régissant les relations entre les communes partenaires et l'Association « les Mésanges » qui gère le multi-accueil.

L'actualisation de la convention est nécessaire pour :

- prendre en compte du nouveau contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) 2011-2014 ;
- porter de 8 à 12 le nombre de places en crèche ;
- porter de 15 à 17 le nombre de repas pris sur place ;
- modifier les clefs de répartition pour prendre en compte la population totale en remplacement de la population DGF, et pour ventiler les calculs d'équilibre selon la règle « 10% en fonction de la population totale et 90% en fonction de la fréquentation » ;
- fixer la date de notification des populations totales avant le 15 janvier ;
- actualiser le tableau « calendrier des engagements » ;
- prendre en compte les coordonnées de la nouvelle présidente.

Il est proposé aux Membres du Conseil :

- d'approuver les actualisations proposées ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention résultant de ces évolutions.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) :

- approuve les actualisations proposées ;
- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention résultant de ces évolutions.

TARIFS COMMUNAUX CIMETIERE : **MODIFICATIF CONCERNANT LES PLAQUES DU JARDIN DU SOUVENIR**

L'évolution de la gestion du Cimetière Communal nécessite de modifier certains tarifs dans le domaine cinéraire. En effet, les demandes de dispersion de cendres sont de plus en plus nombreuses, sans qu'aucune échéance ne soit fixée à l'installation des plaques, contrairement à ce qui est prévu pour les concessions et le columbarium. Il est donc proposé de prévoir deux options possibles pour les poses de plaque dans le Jardin du Souvenir : 15 ans ou 30 ans, en y affectant un tarif. Cela modifie les tarifs du cimetière, à compter du 1^{er} juin 2012, tel que défini dans le tableau ci-dessous :

CIMETIERE	
Concession pour 2m²	
10 ans	70,00 €
30 ans	220,00 €
Columbarium	
5 ans	387,60 €
15 ans	622,20 €
30 ans	856,80 €
Dispersion des cendres	50,00 €
Dispersion des cendres avec pose de plaque	
15 ans	75,00 €
30 ans	150,00 €
– modèle prédéfini - (la fourniture et la confection de la plaque sont à la charge du demandeur)	

Après en avoir débattu, L'Assemblée, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), approuve la modification des tarifs du Cimetière telle que proposée, à compter du 1^{er} juin 2012.

CONTRAT DE PRESTATION DE DERATISATION

Il y a lieu de renouveler le contrat de dératisation.

La société S.A.B. (Service Antiparasitaire de Bretagne) de Châteauneuf-du-Faou propose un contrat annuel incluant un passage annuel en zone rurale (particuliers et exploitations agricoles) et deux passages au restaurant scolaire pour 384,73 € HT / an.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), autorise le Maire à signer le contrat annuel proposé par la Société S.A.B.

ETUDE « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES » : APPROBATION DE LA CARTOGRAPHIE

Nicolas LE MOAL, Adjoint à l'Environnement, présente le travail qui a été réalisé dans le cadre de la cartographie des zones humides de la Commune. L'étude a été réalisée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn. La procédure a duré deux ans et a donné lieu à la création d'une commission réunissant Elus, agriculteurs et représentant d'association de protection de l'Environnement (ADEL). L'Inventaire des Zones Humides est un élément qui doit être pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en cours d'élaboration. La cartographie doit apparaître dans les plans du PLU. Les zones humides identifiées sont non-constructibles.

A LOGONNA, les zones humides représentent 8,4% de la surface totale.

Le document final a été transmis aux Elus. Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), approuve le contenu de l'étude « Inventaire des Zones Humides » réalisé.

ENERGENCE : RECONDUCTION DE LA CONVENTION

La convention conclue entre la Commune et l'Association ENERGENCE arrive à son terme. Elle couvrait les années 2009-2011. Le but était d'analyser la gestion de l'énergie au niveau de tous les services communaux, et d'apporter un conseil pour la maîtrise future de l'énergie dans les nouveaux bâtiments.

Le bilan est positif. Des travaux d'isolation ont été réalisés à la Bibliothèque. Le mode de programmation du chauffage de l'Ecole a été modifié. En dépit du renchérissement du coût de l'énergie, la facture de la Commune est en diminution.

Il est proposé de reconduire l'expérience pour les années 2012-2014.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) :

- approuve la reconduction de la convention conclue avec ENERGENCE pour le conseil en matière d'énergie ;
- autorise le Maire à signer la convention 2012-2014.

SENTIER COTIER 4^{EME} TRANCHE : CONVENTION COMMUNE / ETAT

Le sentier côtier a été réalisé par tranches successives. A chaque tranche, une convention règle les relations entre la Commune et les services de l'Etat chargés d'apporter leur assistance dans l'établissement du tracé sur terrain. La 4^e tranche de travaux est programmée. Elle concerne le tronçon le Roz-Penfoul.

Après avoir pris connaissance des termes de la Convention, l'Assemblée, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) autorise le Maire à signer le document.

AFFAIRES MARITIMES : **AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES** **<< RIVIERE DE DAOULAS >>**

Le projet présenté à l'enquête publique est situé sur le territoire de la Commune de LOPERHET, à la pointe de Rostiviec. La Commission Départementale des Sites a émis un avis favorable. Nicolas LE MOAL, Adjoint aux Affaires Maritimes, propose de rendre un avis favorable, la Commune devant se prononcer dans le cadre de l'enquête publique qui s'achève. Toutefois, cet avis comprendra une condition : la mise en place du balisage réglementaire pour bien matérialiser la localisation des installations.

Le débat s'engage : tous les membres du Conseil approuvent la réserve mise à l'avis favorable de la Commune. En effet, la sécurité des usagers du littoral doit être prise en compte. Or, bien souvent, on constate que le balisage, qui est obligatoire, n'est pas mis en place. Le Conseil regrette que les Services de l'Etat n'interviennent pas davantage pour contraindre les concessionnaires à respecter les règles de balisage.

A la suite de ce débat, le Conseil, par 15 voix pour, 1 abstention (3 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) émet un avis favorable au projet présenté, avec la réserve suivante : le balisage réglementaire devra être mis en place par le concessionnaire. Les services de l'Etat sont appelés à veiller au respect de la réglementation en ce domaine, dans le but de garantir la sécurité de tous les usagers du littoral.

AFFAIRES FONCIERES-URBANISME : **ESPACE RESERVE N° 17 PLACE DU MARCHÉ**

La Commune de LOGONNA-DAOULAS a classé au POS un certain nombre de parcelles « stratégiques » en « espaces réservés ». Ces secteurs, clairement identifiés et numérotés, sont essentiels pour la réalisation de projets d'intérêt général, envisagés à court ou moyen terme. C'est le cas notamment de l'espace réservé n°17 situé le long de la place du marché.

En effet, la Commune mène actuellement l'étude visant au réaménagement de l'espace urbain. Ce projet inclut la réfection de la place du Marché, destinée à accueillir l'essentiel du stationnement d'entrée de Bourg. Cela nécessite l'utilisation de l'assiette de l'espace réservé, au moins partiellement.

Or, le propriétaire a déposé une demande de permis de construire pour la parcelle concernée.

Plusieurs options existent pour la Commune :

- renoncer à l'espace réservé,
- maintenir la réservation sur l'intégralité de la parcelle grevée ;

-engager des négociations avec le propriétaire pour faire valoir les droits de la Commune sur la fraction de l'espace réservé nécessaire au projet communal sans compromettre la réalisation du projet de construction du propriétaire.

Le débat s'engage. Il en ressort les éléments suivants :

-Compte tenu de l'état d'avancement du projet de réaménagement de l'aire de stationnement de la Place du Marché, on ne peut pas renoncer à l'espace réservé inclus au projet.

-Des normes existent en ce qui concerne les dimensions des places de parking et des dégagements. Cela conditionne la surface d'espace réservé dont la Collectivité aura besoin.

-La Commune souhaite voir se concilier le projet d'aménagement urbain et le projet de construction du propriétaire de la parcelle.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, 1 contre (Jacques MEVEL), 1 abstention (Bernard KERDONCUFF) (3 absents sans procuration : Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) :

-de maintenir l'espace réservé, dans l'attente des mesures précises à effectuer sur le terrain pour connaître la surface nécessaire au projet communal ;

-de demander au bureau d'études A3 PAYSAGES de revoir la localisation et la superficie précises à maintenir en espace réservé ;

-de faire au propriétaire une proposition d'achat de terrain à l'issue de cette étude complémentaire.

MARIAGE HORS DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Françoise PERON informe le Conseil d'une demande effectuée par un couple dont le mariage sera célébré dans les semaines à venir à LOGONNA.

Compte tenu de l'exiguïté et de l'inaccessibilité de la Salle des Mariages, les futurs mariés ont demandé le déplacement de la cérémonie dans la Salle Polyvalente.

Françoise PERON précise que, lors de chaque mariage célébré, des problèmes d'accessibilité se posent : un très petit nombre de personnes peuvent prendre place dans la Salle ou dans l'entrée ; et les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas accéder. Bien souvent un certain nombre d'invités est contraint de rester dehors et ne peut donc pas assister réellement à l'échange des consentements.

La mise en service des locaux de la Nouvelle Mairie, dans un an environ, résoudra ce problème. Dans l'attente, la gestion des mariages n'est pas satisfaisante, surtout lorsque les invités sont nombreux.

Il est donc proposé de solliciter le déplacement des Registres de Mariage, depuis les locaux de la Mairie vers les locaux de la Salle Polyvalente, à titre exceptionnel le 30 juin 2012. Cette demande doit être présentée à Monsieur le Procureur.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 3 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN), décide de solliciter le déplacement des Registres de Mariage, des locaux de la Mairie vers les locaux de la Salle Polyvalente, à titre exceptionnel le 30 juin 2012.

AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS

Stationnement des gros véhicules dans le Bourg :

Des cars, camions ou camping-cars stationnent parfois de façon régulière à des emplacements peu adaptés. Ces gros véhicules monopolisent plusieurs places de stationnement, empiètent parfois sur la chaussée, masquent des panneaux de signalisation.

Il est proposé aux conducteurs de gros véhicules de stationner Place du Marché.

Etude PLU :

Suite à la réunion du 30 mai portant sur le PADD, ce document va être finalisé pour présentation en réunion publique le 27 juin prochain.

Vendredi 6 juillet : réunion avec les personnes publiques associées. Tous les membres du Conseil sont conviés.

Contrat nature :

Un contrat-nature est en projet. Il concernera les sillons de la Rade de Brest et sera porté par Brest Métropole Océane. Les sites de la Commune qui pourraient faire l'objet de travaux de réhabilitation sont le Mengleuz, l'Anse du Bourg et le Bendy.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire

Françoise PERON

Le Secrétaire de Séance

Pierre CAMBON